

Le ministère aide les anciens combattants et les conseille pour tous les problèmes d'ordre social, par l'intermédiaire de la Section du service social de la Division du bien-être des anciens combattants. Cependant, le ministère ne double pas un service déjà accessible à l'ancien combattant, à titre de citoyen. Le rétablissement des femmes ex-militaires se poursuit parallèlement à celui des anciens combattants et aucun problème particulier n'a surgi à leur égard.

Indemnités de service de guerre.—Les gratifications versées jusqu'au 31 mars 1953 au titre de la loi sur les indemnités de service de guerre paraissent au tableau 1.

1.—Gratifications versées en vertu de la loi sur les indemnités de service de guerre, années terminées le 31 mars 1945-1953

Année et service	Marine	Armée	Aviation	Divers	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
1945—					
Forces.....	973,958	14,663,621	3,468,852	—	19,106,431
1945-1946—					
Forces.....	27,277,979	121,003,582	64,157,016	—	212,438,577
Pompiers canadiens.....	—	—	—	161,760	161,760
Services auxiliaires.....	180	58,646	36,116	—	94,942
1946-1947—					
Forces.....	17,766,529	170,658,329	32,949,430	—	221,374,288
Services auxiliaires.....	365	254,616	98,475	—	353,456
1947-1948—					
Forces.....	949,778	11,386,313	1,372,651	—	13,699,742
Services auxiliaires.....	—	315,046	Cr. 5,198	—	309,848
1948-1949—					
Forces.....	140,907	589,132	226,686	—	956,725
Services auxiliaires.....	—	35,563	—	—	35,563
1949-1950—					
Forces.....	37,595	133,117	168,582	—	339,294
Services auxiliaires.....	—	9,483	—	—	9,483
Hollande.....	—	—	—	91,737	91,737
1950-1951—					
Forces.....	21,318	76,348	344,717	—	442,383
1951-1952—					
Forces.....	9,708	128,058	124,366	—	262,132
Contingent spécial.....	1,340	18,208	—	—	19,548
1952-1953—					
Forces.....	—	—	—	—	112,437
Contingent spécial.....	600,036	2,769,829	26,567	—	3,396,432
Total.....	473,204,778

Crédits de réadaptation.—Jusqu'au 31 mars 1953, 979,385 comptes de crédits de réadaptation avaient été ouverts, dont 747,284 avaient été fermés par suite d'une autorisation d'en utiliser tout le montant. Outre les \$285,584,280 autorisés pour les fins indiquées au tableau 2, quelque \$59,132,333 ont été défalqués pour le compte des anciens combattants qui ont opté pour une formation ou ont demandé à bénéficier de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Sur le total des crédits de réadaptation consentis jusqu'au 31 mars 1953, plus de 79 p. 100 ont servi à l'habitation.

Les dépenses faites jusqu'au 31 mars 1953 ont répondu à 1,988,377 demandes de crédit approuvées.